

[COVID News] Test négatif pour les transporteurs avant l'entrée sur le territoire allemand

03 MARS 2021



Les transporteurs routiers sont soumis à une obligation d'enregistrement préalable avant l'entrée sur le territoire allemand et à la présentation d'un test PCR ou antigénique négatif, dont le prélèvement a été effectué dans un délai de moins de 48h.

Ces obligations s'imposent également aux conducteurs allemands qui viendraient opérer en Moselle.

Des centres de test sont en cours d'installation, dont un dans le secteur Breme d'Or. Les capacités restent à préciser.

Les personnes issues de Moselle se rendant en Allemagne doivent compléter un formulaire papier disponible via [ce lien](#), préalablement à leur entrée sur le territoire allemand et le présenter en cas de contrôle.